

## **CONDITIONS DE VENTE**

**LE DESCRIPTIF, LES DIMENSIONS, LES PHOTOS ET INFORMATIONS  
RELATIVES A LA LISTE DES BIENS ET OBJETS PROPOSES SONT DONNES  
A TITRE INDICATIF ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS ENGAGER LA  
RESPONSABILITE DE L'ETUDE**

### **AVERTISSEMENTS**

- la vente est faite aux enchères publiques au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur,
- les enchères sont prononcées en €uro et TTC.
- le montant des frais d'adjudication à acquitter en sus par lot est de 14.28 % TTC (sur LJ) ou de 18 % TTC en vente volontaire,
- l'adjudicataire a obligation de remettre ses nom, prénom et domicile,
- le paiement peut être effectué par chèque bancaire, carte bancaire ou par caisse dans les limites légales,
- dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire, il ne peut y avoir de réclamation après le prononcé de l'adjudication,
- le transfert de la propriété d'un lot ne peut avoir lieu qu'après parfait paiement,
- en cas de paiement par chèque non accompagné d'une lettre accréditive de banque, la délivrance des lots pourra être différée jusqu'à l'encaissement,
- Il est rappelé par l'officier vendeur qu'il appartient à tout amateur de vérifier si le matériel proposé correspond aux normes légales de sécurité, le vendeur déclinant toute responsabilité sur l'usage qui pourrait être fait des véhicules ou matériel non conformes aux dispositions légales du droit du travail (L 4321-1 et L4321-2 du Code du Travail)
- l'exposition préalable, du jour permet aux amateurs présents de se rendre compte de l'état et de la nature de tous les lots proposés aux enchères,
- l'officier vendeur est déchargé de toute obligation de garde des lots dès leur adjudication,
- les opérations d'enlèvement sont immédiates après la vente
- l'officier vendeur se réserve la possibilité de vente en un lot.